

Transports publics à Paris : Gratuité pour les enfants et tarif très réduit pour les jeunes

Anne Hidalgo, Maire de Paris, va rendre les transports en commun gratuits pour les enfants et à tarif très réduit pour les adolescents parisiens à partir de septembre 2019. Ces mesures découlent d'un rapport qui lui a été remis mercredi par trois de ses adjoints. Elles permettront d'accélérer la transition écologique tout en renforçant le pouvoir d'achat des familles.

Téléchargez le rapport (pdf).

En mars 2018, Anne Hidalgo a chargé son premier adjoint Emmanuel Grégoire et ses adjoints Jean-Louis Missika et Christophe Najdovski d'une étude sur la tarification des transports en commun, avec un double-objectif : accélérer la transition écologique à Paris et soutenir le pouvoir d'achat des Parisiens.

Elle appelait notamment son équipe à analyser « sans a priori et sans dogmatisme » la question de la gratuité, régulièrement abordée dans le débat public. « Il s'agira d'analyser les exemples en France et à l'international. Il faudra en particulier évaluer s'il existe un modèle économique viable car rien ne dit aujourd'hui que cela est possible », expliquait-elle.

Ce rapport, intitulé « Pour un big bang de la tarification des transports dans le Grand Paris » lui a été rendu mercredi 9 janvier. Il comporte trente propositions de mesures pour rendre les transports publics, mais aussi le vélo et l'autopartage plus attractifs à Paris, dans la Métropole et en Ile-de-France. Il préconise tout particulièrement des dispositifs ciblés de gratuité et de tarifs réduits, à l'attention des jeunes et des familles.

Anne Hidalgo annonce 4 premières mesures

« Je salue l'excellent travail réalisé par Emmanuel Grégoire, Jean-Louis Missika et Christophe Najdovski, qui proposent avec ce rapport un chemin à la fois audacieux, très équilibré et responsable pour accélérer la révolution des transports dans les années qui viennent », salue la Maire de Paris.

Anne Hidalgo a d'ores et déjà décidé de retenir 4 mesures, qui relèvent de la compétence de la Ville de Paris et qui seront mises en oeuvre à partir du 1^{er} septembre 2019 :

la gratuité des transports publics pour les Parisiens de 4 à 11 ans ;

- la gratuité des transports publics pour les Parisiens handicapés de moins de 20 ans ;

- le remboursement de 50% du Pass Navigo des collégiens et lycéens parisiens ;

la gratuité de l'abonnement Vélib' pour les Parisiens de 14 à 18 ans.

« Avec ces mesures, nous faisons le pari de la jeunesse pour accélérer la transition énergétique. Nous renforçons aussi le pouvoir d'achat des familles parisiennes, dont je tiens à ce qu'elles

puissent vivre et s'épanouir à Paris », explique Anne Hidalgo.

Ces nouvelles actions seront financées en 2019 par des redéploiements, à hauteur de 5 millions d'euros. En année pleine, elles représenteront 15 millions d'euros. La Ville de Paris prévoit de les autofinancer par exemple grâce aux recettes du nouveau marché de mobilier urbain d'information

qui débutera en 2020.

Le souhait d'un coup de pouce aux salariés

Le rapport comporte une vingtaine de propositions complémentaires, relevant pour certaines de la Ville de Paris, pour d'autres de la Métropole, de la Région ou de l'Etat, qui seront portées ces prochaines semaines dans le débat public. L'Exécutif parisien veut notamment soutenir les

salariés modestes et les familles monoparentales.

« Nous comptons notamment proposer un remboursement intégral du Pass Navigo pour les salariés qui ont un salaire inférieur ou égal à 1,5 fois le SMIC, ainsi que pour les familles monoparentales. Ce serait un geste important de pouvoir d'achat. Cette disposition relève de l'Etat et nécessite un financement par les entreprises. Nous espérons qu'elle figurera dans la

prochaine loi de mobilité », explique Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Maire de Paris.

En juin 2018, Anne Hidalgo avait déjà pris deux mesures tarifaires audacieuses dans le domaine des transports publics : la gratuité du Pass Navigo pour les adultes handicapés et pour les

seniors parisiens, sous condition de ressources.

Téléchargez le rapport (pdf).

Contact presse: presse@paris.fr / 01 42 76 49 61